

Communiqué de presse

6 juin 2025

La BCE ajoute de nouveaux agents déclarants à l'€STR

- À compter du 2 juillet 2025, 24 nouvelles banques seront ajoutées à la population déclarante du taux à court terme de l'euro (€STR)
- Augmenter la population déclarante renforcera encore la robustesse et la représentativité du taux de référence

En sa qualité d'administrateur du taux à court terme de l'euro (€STR), la Banque centrale européenne (BCE) élargira le nombre de banques incluses dans la population déclarante de l'€STR à compter du 2 juillet 2025 (référence au 1^{er} juillet) en ajoutant 24 banques aux 45 banques actuellement incluses dans le calcul quotidien du taux. Les nouvelles banques ont déjà été ajoutées à la population déclarante des statistiques sur les marchés monétaires (*Money Market Statistics Reporting*, MMSR) au 1^{er} juillet 2024, mais n'étaient pas incluses dans le calcul de l'€STR avant qu'il ne soit certain que les données nouvellement collectées étaient de qualité suffisante.

L'élargissement de la taille de l'échantillon pour le calcul de l'€STR améliorera la robustesse et la représentativité du taux de référence, qui sera désormais étayé par des volumes de transactions plus élevés provenant d'un éventail plus large d'établissements déclarants.

L'impact sur le niveau du taux devrait être limité, car la différence moyenne observée au cours de la période de test depuis juillet 2024 n'était que de – 0,2 point de base environ.

La liste des nouvelles banques déclarantes du MMSR qui seront ajoutées au calcul de l'€STR est disponible sur le [site internet](#) de la BCE.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Benoit Deeg](#)
au : +49 172 1683704.**

Notes :

Pour de plus amples informations relatives à l'€STR, veuillez consulter le [site internet de la BCE](#).